



INSTITUTS DE FORMATION AUX  
METIERS DE LA SANTE D'ALBI  
IFSI et IFAS  
6 impasse François Verdier - 81000 ALBI  
Tél : 05 67 87 45 08 - Fax : 05 63 36 93 80  
Courriel : [secretariat@ifmsalbi.fr](mailto:secretariat@ifmsalbi.fr)  
Site : [www.ifmsalbi.fr](http://www.ifmsalbi.fr)

## FORMATION AIDE-SOIGNANTE

JOURNEE PORTES OUVERTES AUX IFMS D'ALBI :  
SAMEDI 16 FEVRIER 2019 - 10h00 / 17h00

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant  
Décret n°2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, auxiliaire de puériculture et  
d'ambulancier et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

### 1-DEFINITION DU METIER AIDE-SOIGNANT

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne.

#### **Activités :**

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne,
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé,
- Aider l'infirmière à la réalisation des soins,
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits,
- Entretenir des matériels de soin,
- Transmettre les observations par oral et écrit pour maintenir la continuité des soins,
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage,
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

### 2-CONDITIONS ADMISSION EN IFAS :

**Les épreuves de sélection** comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Certains candidats sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

**Epreuve écrite d'admissibilité :** épreuve anonyme, d'une durée de 2 heures, notée sur 20 pts

Elle se décompose **en 2 parties :**

- Dégager les **idées principales** d'un texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de 2 questions maximum,
- Répondre à **une série de 10 questions** à réponse courte (biologie humaine, opérations numériques de base, exercices mathématiques de conversion).

**Epreuve orale d'admission :** pour les candidats admissibles ou par accès direct, elle est notée sur 20 pts, elle consiste en un entretien de 20 minutes avec 2 membres de jury, après 10 minutes de préparation.

Elle se divise en **2 parties**

- Un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions, Une discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

### Quota IFAS ALBI :

Capacité total : **60 places** dont 9 Bac pro, reports + 2 articles 13bis + PPH, Passerelles

VAE : hors quota

(pour des précisions supplémentaires, contacter l'IFAS).

### Calendrier vaccinal et attestation d'aptitude dès l'entrée en formation

-Un calendrier vaccinal à jour et compatible avec la mise en stage en milieu hospitalier.

-Un certificat médical établi par un médecin agréé (\*) attestant que le candidat ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant.

### L'enseignement clinique exige votre mobilité sur le TARN

#### 3-D.A.R. (dispositif aide à la réussite)

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé dont le but est de contribuer à la réussite de l'élève dans son parcours de formation.

Les IFMS d'Albi s'engagent auprès des candidats, de la phase d'information à l'orientation, à l'accompagnement personnalisé vers la réussite dès l'entrée en formation.

#### 4-CALENDRIER

Lundi 3 juin 2019	Ouverture des inscriptions
Vendredi 2 août 2019	Clôture des inscriptions
Mardi 10 septembre 2019	Epreuve écrite
Vendredi 20 septembre 2019	Publication des résultats d'admissibilité
Du 7 octobre au 18 octobre 2019	Epreuves orales d'admission
Mardi 12 novembre 2019	Publication des résultats d'admission
Jeudi 5 décembre 2019	Journée de Pré-rentrée
Lundi 6 janvier 2020	Rentrée scolaire

#### 5-LA FORMATION : DUREE ET CARACTERISTIQUES

La formation comprend **41 semaines** soit **1435 heures** avec :

<b><u>Enseignement théorique en institut de formation</u></b>	595 heures (17 semaines)
<b><u>Enseignement clinique en stage</u></b>	840 heures (24 semaines)
<b><u>Total</u></b>	1435 heures (41 semaines)

Les équipes pédagogiques, professionnels compétents du secteur sanitaire, sont responsables de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique en tenant compte de la réglementation en vigueur et du programme de formation.

**L'enseignement théorique et clinique** est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Durant la formation, les élèves bénéficient de **congés** :

- 3 semaines pour les élèves qui débutent la scolarité en septembre
- 7 semaines pour les élèves qui débutent la scolarité en janvier

### **La formation est organisée en unités de formation.**

La formation comprend 8 unités de formation, chaque UF étant composée d'un module et d'une compétence.

Les 8 modules sont :

- **Module 1** : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (4 semaines, 140h)
- **Module 2** : L'état clinique d'une personne (2 semaines, 70h)
- **Module 3** : Les soins (5 semaines, 175h)
- **Module 4** : Ergonomie (1 semaine, 35h)
- **Module 5** : Relation-Communication (2 semaines, 70h)
- **Module 6** : Hygiène des locaux hospitaliers (1 semaine, 35h)
- **Module 7** : Transmission des informations (1 semaine, 35h)
- **Module 8** : Organisation du travail (1 semaine, 35h)

Les 8 compétences sont respectivement en lien avec les 8 modules. Elles sont validées au cours des 6 stages de 140 heures chacun.

Les 6 stages de 140 heures qui accueillent les élèves aides-soignants, ont reçu un agrément de la tutelle, et sont qualifiant et professionnalisant.

L'organisation des stages relève de la compétence de l'institut de formation, chaque affectation en stage fait l'objet d'une convention passée avec les responsables des structures d'accueil.

**L'enseignement clinique**, l'encadrement en stage, les cours, travaux pratiques, travaux dirigés, travaux de groupes...sont assurés par des professionnels qualifiés et compétents appartenant au secteur de la santé et/ou ayant des expertises dans des domaines spécifiques. Chaque élève en formation bénéficie d'un **suivi pédagogique individuel**.

Dans chaque I.F.A.S., le directeur est assisté :

- d'un conseil technique, qui est consulté sur toutes questions relatives à la formation des élèves,
- d'un conseil de discipline, qui émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur les actes incompatibles avec la sécurité du patient et mettant en cause leur responsabilité personnelle.

### **6 -COUT DE LA FORMATION :**

Possibilité de prise en charge des frais pédagogiques par la Région Occitanie.

[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr) - Rubrique : Financement des Formations Sanitaires et Sociales.

**POSSIBILITE DE BENEFICIER DE BOURSES D'ETUDES** : Attribuées par la Région Midi-Pyrénées.

[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr) - Rubrique : Bourses Sanitaires et Sociales.

## 7-VIE ETUDIANTE

Albi est une ville du Sud-Ouest de la France, située à moins d'une heure de Toulouse, classée au Patrimoine mondial de l'Humanité

Les IFMS regroupent l'IFAS et l'IFSI sur le site de l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion.

Bibliothèque Universitaire et restaurant Universitaire accessibles

La gare d'Albi se situe à proximité du Campus

## 8-CONTACTS

### **IFMS Albi, IFSI et IFAS**

6 Impasse François verdier  
81000 ALBI

### **Secrétariat :**

Mail : [secretariat@ifmsalbi.fr](mailto:secretariat@ifmsalbi.fr)

Tél : 05 67 87 45 08

Site : <https://www.ifmsalbi.fr>

### Secrétaires scolarité :

Sylviane ALEGRE: 05 67 87 45 12

Nathalie ROCHETTE: 05 67 87 45 14

Mail : [secretariat@ifmsalbi.fr](mailto:secretariat@ifmsalbi.fr)

